

# Règlement intérieur de Sqy Dance 2024-2025

## I Les membres

L'article 4 de nos statuts définit « sont membres actifs ceux qui versent annuellement la cotisation dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration ».

Le statut de membre actif donne accès à des droits spécifiques et impose des devoirs :

### a) des droits :

- bénéficier de l'assurance responsabilité civile pour les activités de l'association.
- avoir accès à une priorité d'inscription et aux tarifs préférentiels pour les activités de Sqy Dance.

### b) des devoirs :

- être en possession d'une assurance personnelle de responsabilité civile.
- pour s'inscrire à un cours, être en mesure de répondre Non à toutes les questions du questionnaire de santé *QS-SPORT Cerfa n°15699\*01* (consultable sur le formulaire d'inscription en ligne) ou être en possession d'un certificat médical certifiant la capacité à suivre des cours de danse pour la saison en cours.
- s'engager à respecter notre charte de courtoisie.

*L'association Sqy Dance rejette toute responsabilité en cas de manquement à l'une de ces règles.*

### c) La perte de qualité de membre survient :

- sur demande de l'adhérent,
- ou pour cause d'exclusion prononcée par le CA après rencontre avec l'intéressé(e) en cas de non-respect du règlement intérieur ou d'un comportement inapproprié au bon fonctionnement de l'association.

## II L'administration

### A) le conseil d'administration (CA).

Il est composé de 6 à 15 membres actifs, bénévoles, élus lors de l'assemblée générale. En cours d'année de nouveaux membres peuvent être cooptés. Tous ont au moins une responsabilité dans l'organigramme et s'engagent à assurer le bon fonctionnement de l'association en mettant leurs compétences à son service. En tant que co-organisateurs d'une soirée, ils bénéficient de la gratuité à cette soirée.

### B) le bureau.

Il est composé de 5 membres : président, secrétaire, secrétaire adjoint(e), trésorier(e) et trésorier(e) adjoint(e). Le bureau peut être amené à statuer entre deux réunions du CA.

## III Les activités.

- les cours et les entraînements ne sont accessibles qu'aux membres actifs .
- l'accès aux salles parquetées nécessite le port obligatoire de chaussures de danse ou, à défaut, d'une paire de chaussures propres dédiées à l'activité.
- l'inscription au cours se fait pour une année pleine ; le règlement est effectué au moment de l'inscription en ligne par carte bancaire, ou bien au forum des associations de Montigny le Bretonneux, par carte bancaire ou chèque.

- pour le cas où il n'y aurait pas assez d'inscrits dans un cours en début d'année, Sqy Dance se réserve la possibilité soit d'annuler ce cours, soit de le fusionner avec un cours de niveau inférieur ou supérieur.
- l'interruption de l'activité du fait de l'adhérent ne peut donner lieu à remboursement, toutefois en cas d'absence prolongée pour force majeure ( accident, hospitalisation, maladie), un avoir égal à 50% des sommes engagées pour la période considérée pourra être accordé, après étude et décision positive du CA. Cette disposition ne s'adresse qu'à la personne concernée, en est exclu un éventuel partenaire de danse.
- en cas de suppression occasionnelle de cours, indépendamment de la volonté de Sqy Dance l'association ne pourra être tenue pour responsable. Elle fera néanmoins tout son possible pour remplacer les cours non assurés, ils ne pourront donner lieu à remboursement.
- en cas d'impossibilité de tenue des cours, en présentiel ou en visioconférence, pour une durée supérieure à 20% des cours prévus, le CA de Sqy Dance se prononcera sur les modalités d'un dédommagement.

#### **IV Droit à l'image.**

Les adhérents autorisent l'association à utiliser des photos ou des vidéos sur lesquelles ils pourraient être visibles, à les publier sans contrepartie financière sur tout document dont l'objectif est la promotion de l'association.

***Le présent règlement n'a pas la prétention d'aborder tous les domaines d'activité de l'association.  
Il est susceptible d'évoluer par décision du CA, les adhérents en sont alors informés.***